

VILLE  
DE CAROUGE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carouge, le 16 décembre 2011

## INDEMNITÉS AUX CONSEILLERS ADMINISTRATIFS NON RÉÉLUS

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a pris connaissance de la validation du nombre suffisant de signatures recueillies pour le référendum déposé contre la délibération votée par le Conseil municipal de Carouge et prévoyant d'octroyer une indemnité de trois mois à chaque Conseiller administratif qui n'est pas réélu, ceci dès 2011.

Comme il l'a déjà communiqué au Conseil municipal, le Conseil administratif élu pour la législature 2011-2015 et composé de Mesdames Stéphanie Lammar, Jeannine de Haller Kellerhals et de Monsieur Nicolas Walder précise que ses membres ne souhaitent en aucun cas bénéficier d'une telle indemnité, si la situation devait se présenter à l'avenir.

**CONTACT PRESSE**  
**STÉPHANIE LAMMAR**  
**MAIRE DE CAROUGE**  
**022 307 89 87**